



Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FAFPT, FO, FSU, Solidaires et UNSA de l'Aisne

A Madame Pascale GRUNY, Sénatrice de l'Aisne

**Objet : Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale portant réforme des retraites**

Madame la Sénatrice,

Mercredi 15 mars 2023, vous serez amenée à vous prononcer, dans le cadre d'une commission mixte paritaire, sur la rédaction définitive du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour l'année 2023, portant réforme des retraites, et que le Sénat a finalement adopté, dans le cadre d'un vote bloqué, le samedi 11 mars, à raison de 195 voix contre 112 et 37 abstentions.

Par le présent courrier, nos organisations souhaitent vous faire part de leur profonde inquiétude et vous alerter sur les graves conséquences que pourrait avoir l'adoption de ce projet de loi dans le contexte de tensions sociales et de mobilisation actuel, à plus forte raison si le gouvernement choisissait de recourir à l'article 49.3 de la constitution.

En effet, vous ne pouvez méconnaître le rejet largement majoritaire de ce projet de réforme des retraites dans la population (70 % des Français), et plus encore parmi les salariés actifs (plus de 90 %), qui depuis le 19 janvier s'exprime à travers la grève et des manifestations massives rassemblant des millions de participants dans tout le pays (plusieurs milliers dans le département de l'Aisne).

Le 7 mars, la mobilisation est montée d'un cran, de nombreuses entreprises et administrations ayant été mises à l'arrêt, avec dans de nombreux cas la formation de piquets de grève, tandis que plus de 3 millions de Français se sont mobilisés dans les manifestations et les opérations de blocages de ronds-points. Le 8 mars, et les jours suivants, la grève a été reconduite dans de nombreux secteurs (SNCF, RATP, collecte des déchets, raffineries, terminaux méthaniers, ports et docks etc.). Le 11 mars, des dizaines de milliers de salariés, de jeunes, de retraités, par familles entières, ont à nouveau montré leur détermination à obtenir le retrait du projet de réforme dans les manifestations (à nouveau plusieurs milliers ont manifesté à Château-Thierry, Laon, Saint Quentin et Soissons). La grève et les opérations de blocage se poursuivent dans de nombreux secteurs aujourd'hui.

Au soir du 7 mars, nos organisations ont, au plan national, exprimé leur inquiétude face au « *silence du président de la République (constituant) un grave problème démocratique qui conduit inmanquablement à une situation qui pourrait devenir explosive* », et ont demandé à être reçues en urgence par ce dernier « *pour qu'il retire sa réforme* ».

Dans sa réponse en date du 9 mars, le président de la République justifie son refus d'accéder à cette demande par le fait que « *Le projet de loi est à présent débattu au Sénat après avoir été examiné par l'Assemblée nationale* », puis que « *En tant que garant des institutions, il est de (son) devoir de préserver ce temps parlementaire qui se déroule actuellement et qui est l'essence même de notre démocratie* ».

La décision gouvernementale de recourir à l'article 44.3 de la Constitution pour finalement procéder à un vote bloqué du projet de loi dans son ensemble au Sénat ne peut qu'apparaître contradictoire avec cette déclaration et nous fait craindre le recours à l'article 49.3 lorsque le texte parviendra à l'Assemblée nationale.

Quoi qu'il en soit, mener à bien une telle réforme malgré l'opposition de la totalité des organisations syndicales de salariés, et des organisations de jeunesse, et contre l'avis de la majorité de la population et des travailleurs, ne pourrait qu'approfondir le « *grave problème démocratique* » sur lequel nos organisations ont tenté d'alerter le chef de l'Etat.

Vendredi 10 mars, nous avons rencontré Monsieur le député Julien DIVE, afin de lui demander de ne pas voter le projet de loi lorsqu'il serait présenté à l'Assemblée nationale dans sa version définitive. Il nous a répondu qu'il voterait contre, comme plusieurs autres membres de son groupe parlementaire.

Par conséquent nous nous tournons vers vous aujourd'hui afin de vous demander, à votre tour, de ne pas voter le texte qui sera discuté par la commission mixte parlementaire.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer de toute urgence.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de nos salutations cordiales.

À Saint Quentin le 13 mars 2023

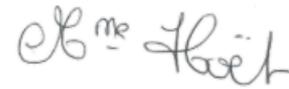
Pour la CFDT,  
Mme Corinne TANNIERES

C. Tannieres  


Pour la CFE-CGC,  
M. Jeany POUILLAIN



Pour la CFTC  
Mme Christine HOET



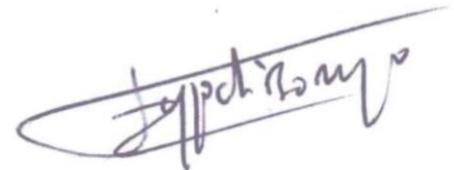
Pour la CGT,  
M. José GASPARD



Pour la FAFPT,  
M. / Mme



Pour Force Ouvrière,  
M. François POZZO di BORGO



Pour la FSU,  
M. Guillaume HILY



Pour Solidaires,  
M. Laurent PIPART

L. Pipart  


Pour l'UNSA,  
M. Patrice BOCHEUX

